

La Commune de Paris (1789-1795): Révolution française

Commune de Paris (1789-1795), gouvernement municipal de Paris de 1789 à 1795. Le 13 juillet 1789 un groupe d'électeurs établit à l'Hôtel de Ville un comité permanent qui prend, après le 14 juillet, le nom de « Commune de Paris », et désigne Bailly comme maire. À cette première Commune succède, en mai 1790, un organisme régulier, élu par les citoyens actifs des

48 sections de Paris ; le Conseil général de la Commune a à sa tête un corps municipal dont le maire et 16 administrateurs forment l'élément dirigeant ; un procureur-syndic et ses substitués sont chargés des intérêts et administrés. Le 16 novembre 1791, Bailly, mal vu des patriotes depuis la fusillade du Champ-de-Mars, est remplacé par Pétion. À cette Commune légale se substitue, dans la nuit du 9 au 10 août 1792, une Commune insurrectionnelle formée par 82 commissaires désignés, avec la participation des citoyens passifs, par les sections les plus révolutionnaires. Elle organise l'assaut contre les Tuileries. Après épuration (exclusion des Girondins, sauf Pétion), elle comprend 288 membres, parmi lesquels Robespierre, Chaumette et surtout Danton (devenu à la fois substitut du procureur-syndic et ministre de la Justice). La Commune instaure alors une véritable dictature : elle exige le transfert de la famille royale au Temple (13 août), décide la création d'un tribunal extraordinaire, organise les massacres de Septembre et prépare les élections à la Convention en rayant des listes de Paris les noms des électeurs royalistes. Le titre de maire passe ensuite à Pache (14 févr. 1793), tandis que Chaumette est nommé procureur, avec Hébert comme substitut. De tendances toujours plus avancées que l'Assemblée, la Commune joue alors, avec l'appui des sectionnaires armés, un rôle moteur dans l'orientation de la révolution, prônant le droit à l'insurrection, l'intervention directe du peuple, la prééminence de Paris. Elle impose la proscription des Girondins, l'institution officielle de la Terreur, la loi du maximum général, les mesures de déchristianisation. À l'automne 1793, le Comité de salut public s'étant affermi, l'influence de la Commune s'atténue. La chute des hébertistes, l'arrestation du maire Pache (remplacé par Fleuriot-Lescot) l'affaiblissent au point qu'elle est impuissante à sauver Robespierre le 9-Thermidor. Le maire et 12 membres du Conseil général sont alors exécutés. La Commune est remplacée par deux commissions, administrative et financière, et la plupart de ses pouvoirs sont confiés à l'autorité départementale. La garde nationale est placée sous les ordres du général en chef de l'armée de l'intérieur. Sous le Directoire, Paris sera divisé en 12 arrondissements municipaux, avec chacun un maire, un bureau central assurant la coordination des municipalités. (→ Biblio

D'après : Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse , 1982 , tome 4 , 2432